

Décision Générale colonial

Décision n° 435 18/04/1949

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 avril 1949
Numéro JO n° 4 du 01/04/1949	Date du numéro 1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Ont droit à l'indemnité por charge de la mille les miliciens dont les noms suivent : 482. Djama Ayrane, 1er classe, 1er compagnie, pour compter du 12 février 1949

2110 Youssouf Mahaimed, 2e classe, 3e compagnie, pour compter dau 1er janvier 1949

2187 Aden Elmi, 2e clnsse, 3e compagnie, pour compter du 2 février 1949

2188 Djaman Obsiye, 1er classe, 3e compagnie, pour compter du 7 avril 1949.